



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007319

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 21/11/2023

**Séance du 06 novembre 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

7 - Acquisition à ENEDIS - Parcelle cadastrée section AK n° 41 - Angle rue de la Raye / avenue Gaulard

## Acquisition à ENEDIS - Parcelle cadastrée section AK n° 41 - Angle rue de la Raye / avenue Gaulard

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 2	24/10/2023	Favorable unanime

**Résumé :**

La Ville de Besançon loue à ENEDIS la parcelle cadastrée section AK n°41 située à l'angle de la rue de la Raye et de l'avenue Gaulard. Il s'agit d'un square de proximité d'une surface totale de 1 427 m<sup>2</sup>. Son acquisition interviendra au prix de 71 350 €.

Enedis est propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°41 située à l'angle de l'Avenue Gaulard et de la rue de la Raye. D'une contenance totale de 1427 m<sup>2</sup>, cette parcelle est potentiellement constructible sous contraintes toutefois du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien et du Plan de Prévention des Risques Inondations.

La Ville de Besançon loue ce terrain à Enedis depuis la fin des années 1980. Elle l'a aménagé en square de proximité composé d'une aire de jeux très fréquentée. Enedis a dernièrement fait part à la collectivité de sa volonté de vendre sa propriété. Son acquisition par la commune permettrait de pérenniser ses fonctions récréatives et ses usages tout en installant des composteurs de quartier.

Un accord est intervenu avec ENEDIS selon les modalités suivantes :

- acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°41 au prix de 71 350 € (1 427 m<sup>2</sup> x 50 €/m<sup>2</sup>),
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

**La délibération a fait l'objet d'un vote électronique.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur l'acquisition à ENEDIS d'une parcelle cadastrée section AK n° 41, située à l'angle de la rue de la Raye et de l'avenue Gaulard, aux conditions mentionnées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

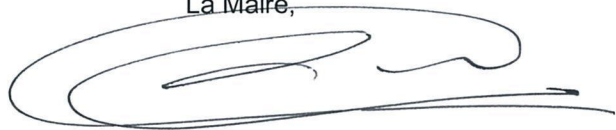
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

# Plan de situation

